

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 23/06/2022

Date d'affichage : 06/07/2022

L'an **deux mil vingt deux, le trente juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Suppression de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe de Madame Frédérique JOUAS à compter du 1 juin 2022 à temps non complet (19h17ème/35ème), il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial qu'elle occupait.

En effet, suite à son avancement de grade au 1er juillet 2022, le maintien du poste d'adjoint technique territorial n'est plus justifié.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 juin 2022,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de ce poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (19h10/35ème) à compter du 01/09/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (19h17/35ème) à compter du 01 septembre 2022
- de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 06/07/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

